



International
COCOA
Initiative



GUIDE D'IMPLÉMENTATION

Transferts monétaires pour favoriser l'accès à la main- d'œuvre adulte dans les communautés cacaoyères

Octobre 2024

Ce guide d'implémentation est conçu pour aider ceux qui cherchent à renforcer l'accès au travail des adultes dans les communautés cacaoyères par le biais d'un transfert monétaire semi-conditionnel. Il fournit des informations sur les différentes phases de la mise en œuvre ainsi que des recommandations pratiques pour relever les défis les plus courants.

Ce guide s'appuie sur les leçons tirées d'un projet pilote mis en œuvre par la Fondation International Cocoa Initiative dans les communautés cacaoyères en Côte d'Ivoire. En apportant un soutien financier à des ménages sélectionnés, le programme a renforcé la résilience des ménages, amélioré l'accès aux groupes de travailleurs et travailleuses adultes et réduit le travail des enfants.

Qu'est-ce qu'un programme de transfert monétaire avec un encouragement à embaucher de la main-d'œuvre adulte ?

Les ménages producteurs de cacao ciblés reçoivent un transfert monétaire unique et libre. S'ils décident d'utiliser tout ou une partie de l'argent pour embaucher un [Groupe de Services Communautaires](#) pour des travaux agricoles au cours d'une période donnée, le programme verse la moitié du coût du service (jusqu'à concurrence du montant du transfert), encourageant ainsi le ménage à avoir accès à la main-d'œuvre adulte à un prix réduit.

Les Groupes de Services Communautaires sont composés d'adultes équipé·e·s et qualifié·e·s qui offrent des services agricoles aux familles productrices de leur communauté à un prix abordable. En offrant un moyen alternatif d'effectuer des travaux qui pourraient autrement incomber aux enfants, ces groupes peuvent contribuer à réduire les taux de travail des enfants dans les communautés cacaoyères.

1. Sélection des communautés

La première étape de la mise en œuvre d'un programme de transferts monétaires incitant à embaucher de la main-d'œuvre adulte consiste à sélectionner les communautés à cibler. Les critères suivants peuvent être utilisés pour classer les communautés par ordre de **priorité** :

- Il existe un Groupe de Services Communautaires fonctionnel dans la communauté ou il est possible d'en créer un dans le cadre du projet.
- La prévalence du travail des enfants est plus élevée.
- La présence d'un Système de Suivi et Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) dans la communauté et d'un grand nombre de familles productrices enregistrées dans le système peut faciliter la mise en œuvre et le suivi, même si ce n'est pas une condition préalable.

2. Sélection des bénéficiaires de transferts monétaires

Une fois la communauté sélectionnée, les bénéficiaires potentiels doivent être identifiés. Il est essentiel d'impliquer la communauté et les autorités locales dans ce processus afin de s'assurer que leurs besoins sont pris en compte et que la communauté accepte les critères de sélection.

1. **Présenter le projet aux parties locales prenantes** afin de répondre à leurs éventuelles questions et de s'assurer de leur adhésion.
2. **Mettre en place un comité de ciblage** chargé de sélectionner les bénéficiaires du projet. Ce comité doit être composé de différent·e·s représentant·e·s de la communauté et des autorités locales, tels que les leaders communautaires, les responsables d'associations de femmes, les responsables de coopératives et les fonctionnaires de différentes autorités locales et régionales (par exemple : protection sociale, centres sociaux, ministères compétents, etc.).
3. **Identifier les critères de sélection** en concertation avec le comité de ciblage. Les critères de sélection doivent être transparents, fondés sur le contexte et la situation des communautés et tenir compte des objectifs du projet. Voici quelques exemples de critères de sélection:
 - Ménages comptant au moins un·e enfant qui travaille
 - Ménages n'ayant pas accès à une main-d'œuvre adulte en âge de travailler (par exemple, âgée de 18 à 50 ans)
 - Ménages dirigés par un·e enfant (par exemple, chef de famille âgé de moins de 18 ans)
 - Ménages dirigés par une femme
 - Ménages avec enfant(s) non biologique(s)
 - Ménages comptant au moins un enfant non scolarisé
 - Ménages dirigés par une personne âgée (60 ans et plus)
 - Ménages monoparentaux (hommes ou femmes) avec au moins deux enfants plus âgés (5-17 ans)
4. **Présélectionner les ménages** et rencontrer le comité de ciblage qui valide la liste des bénéficiaires.

Garder à l'esprit

Les processus de sélection dans les programmes de transferts monétaires peuvent être délicats car ils peuvent susciter du ressentiment et de la jalousie parmi les personnes qui n'en bénéficient pas. Les mesures pratiques suivantes peuvent contribuer à atténuer ces tensions :

- ✓ Utiliser des critères de sélection transparents et communiquer clairement sur le processus de sélection.
- ✓ Inclure tous les ménages en situation de vulnérabilité au sein de la communauté, même s'ils ne font pas partie d'une chaîne d'approvisionnement ciblée.

Autres défis et facteurs à prendre en compte au cours du processus de sélection :

- D'autres programmes de transferts monétaires peuvent être en place dans la région. En Côte d'Ivoire, par exemple, le gouvernement soutient les familles en situation de vulnérabilité par le biais d'un programme de transfert monétaire sur six mois. De même, le gouvernement du Ghana distribue un transfert monétaire aux familles en situation de vulnérabilité et d'extrême pauvreté par le biais du programme LEAP. Lors de la sélection des bénéficiaires de votre programme de transferts monétaires, demandez-vous s'il est judicieux de sélectionner les mêmes bénéficiaires ou de vous concentrer sur ceux qui ne sont pas éligibles aux programmes gouvernementaux mais qui se trouvent tout de même dans une situation de vulnérabilité.
- Il peut être difficile de mobiliser les représentant·e·s de la communauté pour qu'ils et elles participent aux réunions des comités de ciblage, ce qui complique la validation des ménages présélectionnés. En les rémunérant pour qu'ils et elles participent aux réunions, on peut remédier à ce problème. De même, travailler en collaboration avec les structures communautaires existantes, tels que les comités de protection de l'enfance ou les associations de parents d'élèves, pourrait donner plus de crédibilité au processus de sélection et assurer la représentation de la communauté ainsi que l'alignement avec d'autres programmes au sein de la communauté.
- Les comités de ciblage communautaires peuvent manquer d'impartialité. L'inclusion de membres extérieurs à la communauté dans le comité de ciblage peut contribuer à promouvoir l'impartialité et la transparence.

3. Sensibilisation de la communauté et enquête préliminaire

Après la sélection des ménages, des visites doivent être organisées dans chaque ménage afin d'informer les participant·e·s sur le transfert monétaire et son fonctionnement. Ces informations doivent porter sur les objectifs du projet, le processus et les critères de sélection et la manière d'utiliser la subvention pour engager des Groupes de Services Communautaires.

Garder à l'esprit

- Les programmes de transferts monétaires peuvent constituer une nouvelle approche et les bénéficiaires peuvent être réticent·e·s ou méfiant·e·s, en particulier en ce qui concerne les conditions. L'utilisation d'explications claires dans la langue locale et avec supports visuels adaptés aux communautés peut s'avérer utile. Veuillez-vous référer à la section Ressources supplémentaires pour des liens vers des supports visuels.
- Tous les bénéficiaires ne sont pas forcément au courant de l'existence des Groupes de Services Communautaires et de leurs services. Il est essentiel d'expliquer ce que sont ces groupes et comment ils fonctionnent, ainsi que d'expliquer la subvention qui permet de les engager.

La visite des familles peut également être l'occasion de mener une enquête afin de recueillir des informations de base sur les bénéficiaires et leurs pratiques en matière d'utilisation des Groupes de Services Communautaires, notamment sur le moment où ils font appel à leurs services et pour quelles tâches. Ces informations peuvent aider à déterminer le moment du transfert monétaire ainsi que la durée de validité de la subvention à embaucher de Groupes de Services Communautaires. Veuillez-vous référer à la section Ressources supplémentaires pour un exemple d'enquête de référence.

4. Enquête et formation des Groupes de Services Communautaires

Il est essentiel de comprendre les capacités et les besoins des Groupes de Services Communautaires existants pour s'assurer qu'ils seront en mesure de répondre à la demande de services après le transfert monétaire.

Il convient de leur poser les questions suivantes :

- Quels sont les services les plus demandés ?
- Quand les ménages utilisent-ils leurs services ?
- Quelle est leur capacité en termes d'exploitations agricoles/de couverture de surface ?
- Quelle est leur capacité à ajouter de nouveaux services ?
- De quels outils et compétences auraient-ils besoin pour fournir ces services ?
- Comment fonctionnent-ils et/ou s'organisent-ils ?
- Comment gèrent-ils les paiements ?

Une fois que les besoins des Groupes de Services Communautaires ont été identifiés, il convient de leur fournir le nouvel équipement nécessaire et de les soutenir par des sessions de formation. Les thèmes de formation pourraient inclure :

- Les bonnes pratiques agricoles.
- La santé et la sécurité au travail.
- Comptabilité, gestion financière, utilisation de l'argent mobile et recouvrement des dettes.
- Gouvernance de groupe et gestion des conflits.
- Travail des enfants, sauvegarde et protection des enfants.

Garder à l'esprit

- Les Groupes de Services Communautaires risquent d'avoir du mal à répondre à la forte demande qui suivra le transfert monétaire. Il convient de prévoir un soutien continu tout au long du projet afin de professionnaliser et de développer les groupes existants et de soutenir la création de nouveaux groupes, le cas échéant, afin que tous les bénéficiaires des transferts monétaires puissent embaucher des Groupes de Services Communautaires et bénéficier de la subvention.
- Le programme de transferts monétaires peut encourager la création de nouveaux Groupes de Services Communautaires par des jeunes et des membres de la communauté. Prévoir cette éventualité en budgétisant des formations et des équipements supplémentaires pour les nouveaux groupes potentiels.
- Les familles productrices peuvent vivre dans des zones reculées et avoir du mal à atteindre les Groupes de Services Communautaires. Envisagez de créer plusieurs groupes dans les communautés densément peuplées ou dans celles qui sont éloignées, afin que tout le monde puisse y avoir accès.

5. Distribution monétaire

Transfert monétaire

La **valeur du transfert** monétaire varie en fonction des fonds disponibles et doit refléter les objectifs du projet, les besoins des ménages et les prix des services de main-d'œuvre adulte dans la région. Dans le projet pilote d'ICI, les ménages ont reçu un transfert unique de 50 000 FCFA, soit environ 75 euros.

Lors de la planification de la **distribution d'un transfert** monétaire unique, il est important de prendre en compte les différents facteurs qui peuvent avoir un impact sur l'utilisation de l'argent, notamment :

- Le calendrier agricole et les périodes de forte demande de main-d'œuvre - le fait de faire coïncider les transferts monétaires avec les besoins en main-d'œuvre peut inciter les familles productrices à utiliser les transferts monétaires pour embaucher de la main-d'œuvre adulte.
- Les périodes où les familles productrices peuvent avoir moins accès à l'argent liquide.
- Les périodes où les dépenses pour les enfants sont plus élevées, comme le début de l'année scolaire.
- D'autres événements qui influencent les dépenses des ménages, tels que les vacances.

Le choix de la bonne **méthode de distribution** est essentiel pour s'assurer que les fonds parviennent aux personnes concernées. Les systèmes d'argent mobile peuvent réduire le risque de vol et de détournement associé à la distribution directe d'argent et permettent aux bénéficiaires de retirer de l'argent à leur convenance. Cependant, il peut être difficile de s'assurer que les personnes ciblées ont accès à la plateforme d'argent mobile et que l'argent parvient au destinataire prévu, plutôt qu'à un autre membre du ménage. Il convient d'être prêt à accompagner les bénéficiaires tout au long de ce processus et à leur fournir des cartes SIM individuelles si nécessaire.

Garder à l'esprit

Les hommes et les femmes ont des habitudes de dépenses différentes et les femmes ont tendance à donner la priorité à la santé, à la nutrition et à l'éducation de leur famille. Cependant, la plupart des chefs de famille sont des hommes et les femmes n'ont pas toujours le pouvoir de décision au sein du foyer. Veiller à ce que les femmes puissent faire valoir leurs priorités en leur transférant de l'argent permet de s'assurer que les enfants bénéficient du transfert d'argent. L'organisation de sessions de formation sur l'égalité des sexes en parallèle peut contribuer à encourager les discussions sur la répartition équitable des rôles au sein des ménages et à sensibiliser aux avantages de l'égalité des sexes au sein des familles.

Une fois le calendrier et la méthode de distribution décidés, les bénéficiaires doivent être informés de la date prévue pour la distribution et des conditions du transfert monétaire. Il convient d'utiliser un langage clair et des supports visuels adaptés à la langue et au contexte locaux. Les responsables communautaires peuvent contribuer à cette communication.

Si les bénéficiaires doivent assister à des séances en personne pour recevoir les fonds, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

- Expliquer clairement l'obligation de se présenter en personne et préciser les conditions dans lesquelles un tiers peut récupérer le transfert monétaire au nom du bénéficiaire s'il ne peut pas être présent.
- Veiller à ce que la distribution ait lieu à des heures et des jours où les bénéficiaires sont disponibles au sein de la communauté. Si nécessaire, organisez plusieurs périodes de distribution.

Subvention

Une fois qu'un ménage a engagé un Groupe de Services Communautaires et lui a payé la moitié du prix du service, ce montant doit être égalé et payé au Groupe de Services Communautaires par le programme. Différentes modalités peuvent être mises en place pour suivre les services demandés par chaque ménage aux Groupes de Services Communautaires, le montant dû au Groupe de Services Communautaires et le fait que les services ont été fournis ou non :

- Remplir un formulaire précisant les services, le montant payé par le bénéficiaire et la subvention à verser au Groupe de Services Communautaires. Chaque partie prenante peut conserver une copie du formulaire signé - voir la section ressources supplémentaires pour un modèle de reçu.
- Prendre des photos de la plantation avant et après l'exécution des services.
- Engager des moniteurs pour vérifier que les services ont bien été exécutés.

Considérez les éléments suivants :

- **Fixer les prix** des services avec chaque communauté et les communiquer de manière transparente afin d'éviter les malentendus.
- **Établir un calendrier de paiement** clair, par exemple une fois par mois ou trimestre, afin que les Groupes de Services Communautaires reçoivent la subvention peu de temps après avoir fourni le service.
- **Déterminer la période de validité de la subvention** sur la base des informations collectées lors des enquêtes de référence. Envisager de mettre la subvention à disposition pendant au moins 6 mois afin de donner aux ménages suffisamment de temps pour bénéficier de la subvention au moment qui leur convient le mieux.

Un mois avant la fin de la subvention, il est important d'informer les ménages et les Groupes de Services Communautaires afin qu'ils puissent s'organiser et planifier les prochaines étapes. C'est également l'occasion d'évaluer le nombre de ménages qui ont utilisé la subvention. Si certains ménages n'ont pas encore utilisé la subvention mais prévoient d'engager des Groupes de Services Communautaires plus tard dans l'année, il peut être intéressant d'en prolonger la durée, dans la mesure du possible.

Garder à l'esprit

Une fois le programme de transferts monétaires terminé, les ménages peuvent avoir du mal à embaucher des Groupes de Services Communautaires. Pour garantir le maintien des acquis du programme, des solutions de financement doivent être examinées avec la communauté :

- L'extension ou le renouvellement du programme de transferts monétaires dans le cadre d'activités régulières de développement durable menées par les parties prenantes présentes dans la communauté.
- Les coopératives ou les partenaires de l'industrie qui proposent de subventionner les services fournis par les Groupes de Services Communautaires pour leurs membres ou les ménages de leur chaîne d'approvisionnement.
- Suite au projet pilote d'ICI, plusieurs Groupes de Services Communautaires ont ajusté leurs tarifs pour s'assurer que les ménages puissent continuer à utiliser leurs services. La demande globale ayant augmenté, les groupes ont continué à gagner plus qu'avant la subvention, même après avoir réduit leurs tarifs.

6. Suivi et évaluation

À la fin du programme, son impact peut être évalué par le biais d'enquêtes auprès des ménages bénéficiaires et des Groupes de Services Communautaires, ainsi que par des discussions de groupe dans les communautés d'intervention. Les aspects à surveiller sont les suivants :

- Les bénéficiaires prévus ont-ils reçu le transfert comme prévu ?
- Les bénéficiaires ont-ils été satisfaits de la manière dont l'argent a été distribué ?
- Comment et quand l'argent a-t-il été dépensé ?
- Qui contrôlait l'argent et la manière de le dépenser ?
- Les bénéficiaires ont-ils utilisé l'argent pour engager des Groupes de Services Communautaires ?
- Les Groupes de Services Communautaires étaient-ils disponibles lorsque les ménages avaient besoin de leurs services ?
- Les Groupes de Services Communautaires ont-ils été en mesure de répondre à la demande ?
- Quels effets les transferts monétaires et les subventions ont-ils eus sur l'offre de main-d'œuvre adulte dans la communauté ?
- Quels effets les transferts monétaires et les subventions ont-ils eus sur les enfants ?
- Quels effets les transferts monétaires et les subventions ont-ils eus sur la communauté dans son ensemble ?



Ressources complémentaires

- Rapport : [Stratégies innovantes pour stimuler le travail des adultes et lutter contre le travail des enfants | ICI Cocoa Initiative](#)
- Recommandations pratiques : [De l'apprentissage à l'action : Renforcer l'accès à la main d'œuvre adulte dans les communautés cacaoyères | ICI Cocoa Initiative](#)
- [Budget prévisionnel](#)
- [Matériel visuel pour la sensibilisation](#)
- Questionnaires [ex-ante](#) et [post](#) pour les ménages
- [Questionnaires ex-ante et post](#) pour les Groupes de Services Communautaires
- [Reçu pour le suivi des services](#)

www.cocoainitiative.org | info@cocoainitiative.org

Secrétariat d'ICI en Suisse
Chemin de Balexert 9,
1219 Châtelaine | Switzerland
+41 22 341 47 25

Bureau national d'ICI en Côte d'Ivoire
Il Plateaux, 7ème Tranche, Lot 3244, Ilot 264,
Abidjan-Cocody | Côte d'Ivoire
+225 27 22 52 70 97

Bureau national d'ICI au Ghana
No. 16, Djanie Ashie Street, East-
Legon | Accra | Ghana
+233 302 998 870